

Sur l'écologie

Projet de loi portant engagement national pour l'environnement (« grenelle 2 ») Motion de rejet préalable (4 mai 2010)

« Je voudrais prendre [...] quelques exemples particulièrement significatifs. [...] Ainsi, dans le titre consacré aux bâtiments et à l'urbanisme, l'ensemble de **l'édifice réglementaire relatif au respect de la réglementation thermique, à la mesure et au contrôle des performances énergétiques, aux diagnostics énergétiques, aux travaux imposés sous délais pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments** dans les différents secteurs d'activité, est renvoyé à des décrets en Conseil d'État. [...] Nous parlons pourtant là de l'un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, et où le besoin de normes strictes apparaît indispensable en complément d'un soutien financier accru de la part de l'État.

Un autre objet non identifié dans le texte est **la mise en place d'un système de contrôle public de l'application des dispositions réglementaires** soumises au décret pour le secteur du bâtiment. Pourtant, sur le terrain, la course au moins-disant en matière de respect des réglementations thermiques et de l'amélioration de l'efficacité énergétique fait son œuvre. Sans contrôles inopinés sur leurs réalisations et leurs méthodes de travail, les entreprises qui profitent de l'aubaine se multiplient comme les pains, pendant que les particuliers, compte tenu des différences de coûts, se détournent de celles qui font correctement leur travail. [...]

Je relève aussi avec circonspection les dispositions relatives à la création **des directives territoriales d'aménagement et de développement durables**, ainsi qu'un de leurs outils, les projets d'intérêt général. Alors que l'État ne se lasse pas de confier le soin aux collectivités de financer et de mettre en œuvre tous les dispositifs prônés par le Grenelle, il leur accorde une confiance bien limitée quant à leur capacité à assurer un aménagement et un développement durables. Cette volonté manifeste de recentralisation est révélatrice d'une reprise en main de l'État [...]

J'ai également **de grandes inquiétudes sur votre façon de mettre en place la trame verte et bleue** [...]. Vous avez tout d'abord refusé de lui conférer un caractère opposable. Surtout, nous ne savons rien des conditions de l'arbitrage pour inclure certains espaces au sein des trames, certaines infrastructures linéaires, certains cours d'eau. Tout risque de se faire selon la sacro-sainte loi du plus fort !

Qu'en sera-t-il de la qualité et de l'homogénéité de la trame sur le territoire national à l'heure où il n'existe plus une seule haie en Beauce tandis que le bocage bourbonnais en compte encore par centaines de kilomètres? Doit-on penser que les schémas régionaux de cohérence écologique se fonderont uniquement sur l'existant, pour mieux concentrer leur action sur les territoires déjà les plus méritants écologiquement, laissant ainsi libre court à la détérioration de l'environnement sur les espaces déjà très artificialisés ? Doit-on penser que toute inclusion dans les trames bleues sera exclue pour les cours d'eau les plus dégradés, alors que, naturellement, les bassins versants qui font déjà le plus d'efforts et obtiennent les meilleurs résultats en terme de continuité écologique, de qualité du milieu et de biodiversité se verront imposer des contraintes strictes ?

À la lecture des titres et chapitres consacrés aux déchets et à la fameuse « gouvernance », l'orientation reste tout aussi confuse et les mesures lapidaires.

Ainsi, **vous n'avez pas souhaité renforcer la responsabilité des producteurs de déchets**, ce qui aurait évité un transfert de cette responsabilité sur les usagers. Bien que la question de la réduction des déchets à la source soit toujours aussi criante, aucun élément nouveau n'est apporté pour progresser plus rapidement en matière de réduction des tonnages de déchets ménagers. La gabegie de préemballages et de suremballages n'est pas près de cesser tant elle sert les industriels et la grande distribution dans leur recherche de marges toujours accrues sur les produits

Quant aux quelques cinquante pages consacrées, comme il se doit, à la fameuse gouvernance, [...] seules quelques lignes concernent directement les entreprises et la consommation. C'est pourtant là que se situe le cœur de la transformation écologique de nos modes de production. Je ne note, en effet, **aucun apport de ce texte à l'élargissement des droits et pouvoirs des salariés en matière de veille environnementale dans l'entreprise**. Ce texte aurait pourtant pu permettre de faire avancer une nouvelle citoyenneté au cœur même de l'outil de production, ce qui me semble indispensable pour infléchir certaines logiques entrepreneuriales et financières particulièrement préjudiciables à l'environnement. En effet, qui mieux que le salarié lui-même peut identifier les possibilités d'amélioration de l'outil de production pour en minimiser les impacts environnementaux ? [...]

Tout reste donc à construire pour porter une autre politique d'investissement et de développement des entreprises, à commencer par **une politique du crédit favorable aux investissements durables et à l'emploi**, que seul un pôle public financier est à même d'impulser. Tout reste également à construire **pour engager la révolution de nos modes de consommation**, toutes choses qui semblent bien éloignées du contenu de ce texte ».

Projet de loi de finances pour 2011 Examen des crédits de la mission Ecologie (12 octobre 2010)

M. André Chassaigne. Ma première question porte sur **l'extension des compétences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail – CHSCT –**, qui avait été prévue dans le cadre du Grenelle en matière de pollution industrielle. Dans une réponse à une question parlementaire, Jean-Louis Borloo avait évoqué des pourparlers avec les organisations syndicales, que vous qualifiez de « partenaires sociaux ». Où en sommes-nous ? [...]

L'importance de la biomasse a déjà été évoquée par certains collègues sous l'angle de la production d'énergie grâce à la combustion et au développement des biocarburants. Notre pays offre des perspectives considérables dans ce domaine grâce à la bonne gestion de ses forêts, grâce à l'importance de son agriculture et grâce à sa politique des déchets. Or, **nous avons pris du retard dans le domaine du biogaz, qui consiste à produire du méthane à partir de matières organiques d'origine végétale.**

Nous ne sommes qu'au cinquième rang européen. Attribue-t-on suffisamment de moyens à l'ADEME pour accompagner le développement du biogaz ? Notre retard semble rattrapé en ce qui concerne la définition des conditions d'injection, mais il reste à traiter le problème posé par les lourdeurs administratives, dont se plaignent les fournisseurs potentiels de biogaz, notamment les agriculteurs, et il faudrait également **régler la question du tarif de rachat**, aussi bien pour le milieu agricole ou les scieries que pour les filières industrielles. Ces dernières sont dans l'impossibilité de se développer, nous dit-on, en l'absence d'un tarif leur permettant d'amortir les investissements. [...]

Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie [...] *M. Chassaigne m'a interrogée sur le renforcement des pouvoirs des CHSCT dans les entreprises qui était, avec une plus grande implication des salariés dans la prévention, l'une des recommandations de la table ronde consacrée aux risques industriels. Le groupe de travail, piloté par le ministère du travail, mis en place début 2010, doit rendre ses conclusions. Le principe d'une meilleure diffusion des bonnes pratiques a d'ores et déjà été acté. Pour ce qui concerne le biogaz, l'arrêté tarifaire, annoncé l'an dernier, devrait - enfin ! - pouvoir être publié fin octobre. Nous sommes dans l'attente d'un dernier avis.*